



FUMURE DES PRAIRIES

NOTES D'ACTUALITÉ

Beaucoup de cultivateurs qui pensent épuiser des engrais sur leurs prairies, n'ayant pu les employer plus tôt par suite de pluies continues de cet hiver, hésitent à faire aujourd'hui cet épandage, trouvant l'époque tardive et, de plus, la belle apparence de l'herbe les faisant douter du besoin d'engrais.

Il est évident que la bonne époque d'application des engrais phosphorés va de décembre à février; mais les pluies abondantes de cet hiver ayant jusqu'ici empêché de pénétrer sur les prairies, il n'est pas encore trop tard pour bien faire.

Quant à la belle apparence actuelle de l'herbe, rien n'est plus trompeur et le cultivateur averti aura bien garde de s'y fier. Sans doute actuellement, malgré les pluies surabondantes de l'hiver, ce dernier ayant été exceptionnellement doux, l'herbe apparaît bien verte, mais qu'il vienne une période de temps sec et frais, le terrain lavé par les pluies de l'hiver, ne pourra fournir aux plantes les éléments fertilisants nécessaires pour résister, la prairie jaunira bien vite, la récolte sera compromise.

De plus après des pluies aussi abondantes qui ont entraîné les éléments fertilisants dans le sous-sol, souvent hors de la portée des racines, l'herbe, qui pousse en ce moment grâce à la douceur de la température, est très peu nourrie et seule une bonne fumure phospho-potassique peut y remédier.

Nous rappelons que les très nombreuses expériences, complètes par

des analyses de fourrage, qui ont été faites depuis une dizaine d'années montrent que dans les parcelles sans engrais le foin récolté contient généralement de 6 à 7 pour 100 de protéine (matière azotée) qui constitue la valeur nutritive du fourrage, tandis que dans les parcelles ayant reçu de l'acide phosphorique et potasse, la proportion de protéine oscille entre 11 et 13 pour 100.

La valeur nutritive du fourrage se trouve donc presque doublée par l'apport d'une fumure phospho-potassique.

On peut encore aujourd'hui employer scories et sylvinites dans les prairies basses, à végétation tardive; mais dans la plupart des cas nous conseillons plutôt désormais l'emploi de superphosphate à la dose de 400 à 500 kilos (ou de phosphate bicalcique à la dose de 150 à 200 kilos) et de chlorure de potassium à la dose de 150 à 200 kilos à l'hectare.

Si l'on veut s'adresser à un engrais composé, l'engrais PEC 22/22 C, à la dose de 250 à 400 kilos à l'hectare convient remarquablement à cette époque tardive de l'année.

Nous rappelons en terminant que ce serait une grande erreur que d'apporter actuellement du fumier sur les prairies où il perd une grande partie de son efficacité; il faut le réserver tout entier pour la fumure des terres cultivées où, s'il est enfoui immédiatement après l'apport sur le champ et épandage, il conserve toute sa valeur.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Y a-t-il trop d'engrais ?

Les agriculteurs se plaignent parfois qu'il y ait trop d'engrais. Ils n'ont pas tort, si l'on fait le compte de tous les fertilisants qui sont offerts sur le marché. Parmi ces produits, les uns sont connus depuis fort longtemps, et il n'est pas question de les discuter. D'autres, relativement plus récents, ont fait leurs preuves et leur succès croissant atteste leur valeur. C'est le cas du Potazote.

Cet engrais potassique azoté, création du savant Georges Claude, a réussi dès ses débuts; fabriqué à Waziers, dans le Nord, il est maintenant demandé dans toute la France, ce qui atteste sa valeur exceptionnelle. Il semble, en effet, que dans ce produit, l'association potasse azote acquiert une efficacité particulière. Si on l'emploie avec le superphosphate, on dispose d'une fumure complète dont les résultats donnent toute satisfaction.

BIBLIOGRAPHIE

LA CHEVRE ET SES PRODUITS

Par M^{me} Jenny NATAN, avec une préface de Louis Bréchemin. — Un ouvrage 12x19 de 254 pages, orné de 52 figures. Prix : 12 fr.; franco : 13 fr. — Librairie Agricole et Horticole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris (VI^e).

Les ouvrages sur la chèvre de M. Crépin et de Huard du Plessis se trouvant épuisés, il n'existe plus de guide classique en français uniquement consacré à l'utilisation de la chèvre, ce précieux animal injustement décrié par certains.

A ne considérer que la statistique, son utilité est amplement démontrée par l'existence de 1.487.950 chèvres en France (1933), nombre qui s'est approximativement maintenu depuis 1886.

Relevons parmi les principaux chapitres ceux qui ont trait aux races et aux types, au logement, à la manière d'acheter une chèvre, à l'alimentation.

L'engrais PHOSAMO revigore les vignes, procure des rendements importants et des vins de haut degré.

En suivant un sac de Pommes de Terre...

Notre confrère, le « Bulletin du Syndicat agricole de la Seine-Inférieure », publie un intéressant article sur la Crise agricole et l'Organisation, dont nous extrayons le passage suivant, qui complètera ce que nous avons déjà écrit sur ce sujet :

On ne se lassera pas de répéter que le problème économique est un problème de répartition. On ne se lassera pas d'ajouter qu'il faut établir l'équilibre entre la production et la consommation. En première ligne contre cette anarchie, dont le monde donne un exemple aléatoire, et qui dure. Cette évidence s'impose avec une force toute particulière quand on compare et examine les prix à chacun des stades que doivent franchir les produits entre la production et la consommation.

Or, si se trouve que l'expérience souhaitée vient d'être faite sur un envoi de pommes de terre, par les environs de Paimpol et livré à Paris. Cent kilos du précieux tubercule que nous devons à l'Amérique ont été payés 23 fr. 80 au producteur breton. Ils ont été vendus 70 francs sur le carreau de Paris. Et Dieu seul peut savoir — Dieu et les ménagères ! — quel prix atteignent la livre lorsqu'elle fut achetée au détaillant pour entourer de frites dorées une entrecôte saignante !

On s'est donc ingénié à rechercher comment s'étaient répartis les quarante et quelques francs supplémentaires dont s'était surchargé le colis au cours du voyage.

Il y a d'abord le transport : 8 fr. 20, ce qui est déjà coquet, puisque ce taux représente plus de 34 % de la valeur de la marchandise. Mais compte tenu de ces frais, les cent kilos représentent à Paris, 32 francs. De 32 à 70 francs, il reste encore 38 fr., un peu plus du double de la valeur initiale.

Là-dessus nous avons le bénéfice du grossiste, puis celui du détaillant, mais nous avons aussi leurs frais généraux dont les principaux sont

représentés par les impôts. Admettons que les intermédiaires qui sont intervenus dans cette marche des pommes de terre vers la poêle à frire étaient absolument indispensables. Admettons encore qu'ils n'abusent pas de la situation, il resterait que ce pourcentage des frais grevant nos pommes de terre est tout à fait anormal.

Et l'on ne peut qu'approuver totalement les remarques dont M. A. L. Jeune accompagne le récit qu'il fait, lui aussi, de cette typique expérience : « Faut-il, écrit-il, considérer comme absolument parfait un système qui ne laisse au producteur que le tiers du prix de vente? N'y a-t-il rien à faire pour améliorer la circulation des produits. Depuis plus d'un siècle, presque tout l'effort technique a été concentré sur l'abaissement des prix à la production. On s'est beaucoup moins préoccupé de rendre ensuite rationnel l'écoulement des produits. Circulation et vente, tel est le double problème qui doit aujourd'hui venir au premier plan. On produit généralement à très bon compte. On vend cher. »

Ceux de nos lecteurs qui suivent avec une attention vigilante l'évolution de la crise économique, retiendront sans doute ces deux formules décisives : « L'effort technique a été concentré sur l'abaissement des prix à la production... » et « ...on produit à très bon compte; on vend cher... » Tout le drame agricole dont nous sommes et les acteurs, et les témoins et les victimes, tient dans ce contraste et dans cette constatation. Et quelle justification du mécontentement qui gronde dans les classes rurales.

Alors, dira-t-on, il suffirait, pour résoudre le problème, d'assouplir le mécanisme de la répartition. Sans doute. Et le remède serait efficace, s'il n'existait entre le producteur et le consommateur que des intermédiaires loyaux et utiles.

Mais, ici, intervient le grand coupable, qui s'appelle le spéculateur.

La Vie Syndicale

NOTRE-DAME-DE-GRACE

Dimanche 15 mars, à 7 h. 15 du matin, à la sortie de la messe, Salle de M. Marchand, réunion syndicale et conférence agricole par M. R. Faivre.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Drefféac

Dimanche 15 mars, à 11 heures, Salle Tual, réunion des membres du Syndicat et conférence agricole par M. R. Faivre.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

La farine de bois

Une importante industrie française, très concurrencée par l'étranger, notamment par la Suède et l'Allemagne, et très peu connue du grand public, est celle de la transformation de la sciure de bois en farine de bois. Cette dernière est utilisée pour fabriquer du linoléum, certains produits chimiques, de la bakélite, des disques de phonographes, des papiers de teinture granités ou veloutés, pour le tannage des peaux, etc. Un relèvement des droits de douane vient d'être demandé au Parlement pour protéger cette industrie française contre la concurrence étrangère.

Sait-on que...

La République Argentine nous a vendu, en 1934, pour 486 millions de marchandises et nous en a acheté pour 290 millions.

Mais, dans les 486 millions de marchandises que l'Argentine nous a vendues, il y a 462 millions de produits agricoles, et dans les 290 millions de marchandises que l'Argentine nous a achetées, il n'y a que 16 millions de produits agricoles.

Autrement dit, l'Argentine nous a vendu pour 364 millions de plus qu'elle nous a acheté de produits du sol.



LE FRUIT FRANÇAIS
hâtez vos arbres en hiver à l'IVERNOL

Ils vous apparaitront, au printemps, avec une écorce lisse et saine. Leurs fruits, abondants, n'auront rien à envier, quant à l'aspect, aux fruits étrangers, tout en conservant l'exquise saveur du terroir français.

Les larves, les œufs des insectes, seront détruits. Les mousses, les lichens, les champignons auront disparu. ESSAYEZ !

Société "LE FLY-TOX"
22, r. de Marignan, Paris (8^e)

Renseignements au Syndicat

A propos de nos Petites Annonces des Offres et Demandes

Nous avons reçu une lettre d'un père de famille de la région de Vervins, relativement à certaines annonces, rédigées par nos adhérents et paraissant à la rubrique des « Offres et Demandes ». Nous partageons entièrement son point de vue, mais regrettons de ne pouvoir lui répondre directement, la lettre ne mentionnant ni signature ni adresse.

Lorsque vous écrivez, même confidentiellement, et à plus forte raison pour une cause juste, signez toujours vos lettres et inscrivez votre adresse. La plus grande discrétion sera observée par nos services.

R. FAIVRE.

Quelle que soit la culture, votre intérêt est d'utiliser l'engrais PHOSAMO, qui apporte aux plantes, sous leur forme la plus assimilable, tous les éléments nécessaires.

A LA FOIRE DE NANTES

Concours départemental des Bovins reproducteurs

Organisé par la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure à Nantes, les samedi 11 et dimanche 12 avril 1936

Ordre des Opérations

(Heure légale)

Samedi 11 avril. — Tous les animaux devront être installés à 9 heures au plus tard. Ils pourront être amenés à partir du vendredi à 15 heures.

9 h. 30 : Classement des animaux par les Jurys. — Après-midi : Exposition générale.

Dimanche 12 avril. — Exposition générale. L'enlèvement des animaux sera permis le dimanche 12 avril, à partir de 18 h. 30, mais les exposants auront la liberté d'occuper leurs stalles la nuit.

Programme

Le Concours annuel de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure aura lieu à Nantes, les 11 et 12 avril 1936, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, suivant les horaires ci-dessus.

Il est ouvert exclusivement aux Agriculteurs du département. Pour chacune des races bovines : Maine-Anjou, Nantaise, Normande. Les prix à décerner sont ainsi répartis :

Mâles

1^{re} Section. — Taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e prix, 270 fr.; 3^e prix, 250 fr.; 4^e prix, 225 fr.; 5^e prix, 200 fr.; 6^e prix, 175 fr.; 7^e prix, 150 fr.

2^e Section. — Taureaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix, 350 fr.; 2^e prix, 300 fr.; 3^e prix, 270 fr.; 4^e prix, 250 fr.; 5^e prix, 225 fr.; 6^e prix, 200 fr.

3^e Section. — Taureaux n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, 350 fr.; 2^e prix, 300 fr.; 3^e prix, 270 fr.; 4^e prix, 240 fr.

4^e Section. — Taureaux ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, 350 fr.; 2^e prix, 300 fr.; 3^e prix, 270 fr.

Femelles

5^e Section. — Femelles de 10 mois au moins sans dents de remplacement. — 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e prix, 270 fr.; 3^e prix, 250 fr.; 4^e prix, 225 fr.; 5^e prix, 200 fr.; 6^e prix, 175 fr.; 7^e prix, 150 fr.

6^e Section. — Femelles n'ayant pas plus de deux dents de remplacement. — 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e prix,

270 fr.; 3^e prix, 250 fr.; 4^e prix, 225 fr.; 5^e prix, 200 fr.; 6^e prix, 175 fr.; 7^e prix, 150 fr.

7^e Section. — Femelles n'ayant pas plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e prix, 270 fr.; 3^e prix, 250 fr.; 4^e prix, 225 fr.; 5^e prix, 200 fr.; 6^e prix, 175 fr.

8^e Section. — Vaches pleines ou à lait ayant plus de quatre dents de remplacement. — 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e prix, 270 fr.; 3^e prix, 250 fr.; 4^e prix, 225 fr.; 5^e prix, 200 fr.; 6^e prix, 175 fr.

Prix d'ensemble

Réservés aux meilleurs lots d'ensemble comprenant un mâle et trois femelles de même race et de même étable.

Chacun des Syndicats d'élevage a offert 750 fr. pour les prix d'ensemble de sa race.

1^{er} prix, 350 fr.; 2^e prix, 300 fr.; 3^e prix, 270 fr.; 4^e prix, 225 fr.; 5^e prix, 200 fr.

Prix supplémentaires

Des prix supplémentaires pourront être accordés aux animaux et aux lots d'ensemble méritants qui n'auraient pas été récompensés par l'un des prix prévus au programme.

Prix spéciaux

offerts par les Syndicats d'Élevage Race Maine-Anjou. — Prix de Championnat : 150 fr. au plus beau mâle; 100 fr. à la plus belle femelle.

Race Nantaise. — Prix de Championnat : 150 fr. et un objet d'art au plus beau mâle; 100 fr. et un objet d'art à la plus belle femelle.

Prix de Juigné : 500 fr. (qui peuvent être partagés) pour le ou les éleveurs faisant partie du Syndicat, ayant présenté au Concours les meilleurs reproducteurs, mâles ou femelles, inscrits au Herd-Book Nantais.

Race Normande. — Prix de Championnat : 150 fr. et un objet d'art au plus beau mâle; 100 fr. et un objet d'art à la plus belle femelle.

Avis. — Pour obtenir tous renseignements et programmes, s'adresser à M. le Secrétaire général de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 12, rue de Strasbourg, à Nantes, auquel les demandes d'admission devront parvenir avant le 20 mars, dernier délai. Toute demande postérieure à cette date sera déclarée non avenue.

Le Président de la Société d'Agriculture, J. DE CAMIRAN.

Le Commissaire du Concours, Horace SAVELLI.

Le Secrétaire général, Raoul MERLANT.

Concours régional d'Ovins et de Porcins reproducteurs

Organisé par la Foire-Exposition de Nantes, le mardi 7 avril 1936, au Champ de Mars.

Ordre des Opérations

Tous les animaux devront être installés à 9 heures au plus tard. Ils pourront être amenés à partir du lundi 6 avril, à 17 h. 30.

9 h. 30 : Classement par les Jurys. — Après-midi : Exposition générale; distribution des récompenses. Les animaux pourront être enlevés à partir de 18 heures.

Programme

RACE OVINE

Les prix à décerner sont ainsi répartis :

Race Southdown

Mâles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Femelles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Race Dishley

Mâles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Femelles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Races diverses

Mâles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Femelles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Prix de troupeaux

Réservés aux troupeaux comprenant au moins un mâle et deux femelles de même race et de même étable : 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e prix, 200 fr.; 3^e prix, 100 fr.; 4^e prix, 50 fr.

RACE CAPRINE

Mâles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Femelles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

RACE PORCINE

I. Reproducteurs. 1^{er} Races françaises a) Bayeux. Mâles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Femelles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Truies suitées : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

b) Craonnais.

Mâles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

c) Large White.

Mâles : 1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 100 fr.; 3^e prix, 50 fr.

Exposition Canine de Nantes, le 9 Avril

La Société « Saint-Hubert de l'Ouest », affiliée à la Société Centrale Canine et à la Société de Vénérerie, organise l'Exposition canine de Nantes, le jeudi 9 avril 1936.

Engagements reçus jusqu'au 22 mars, au Secrétariat, 15, rue Voltaire, Nantes. Tél. 117-97.

Membres des Jurys

1^{er} Groupe. — Chiens de garde et d'utilité : M. Barais. Juges suppléants : M. Chêne, M. Sénac-Lagrange.

2^e Groupe. — Terriers divers servant à la chasse : M. Demartial.

3^e Groupe. — Grands chiens courants français : M. de Kermadec.

4^e Groupe. — Grands chiens courants anglo-français : M. Sénac-Lagrange.

5^e Groupe. — Grands chiens courants de races étrangères, harriers, beagle-harriers, beagles : M. de Kermadec.

6^e Groupe. — Chiens courants français de moyenne et de petite taille, bassets français : M. Demartial. Juges suppléants : M. Sénac-Lagrange, M. de Kermadec.

7^e Groupe. — Braques et épagneuls : M. de Kermadec; griffons d'arrêt : M. Sénac-Lagrange.

8^e Groupe. — Pointers : M. de la Croix de la Vallette; setters anglais : M. Sénac-Lagrange; autres setters : M. Foucault-Nieux; spaniels : M. Foucault-Nieux.

9^e Groupe. — Chiens d'agrément : M. Chêne.

10^e Groupe. — Lévrier : M. Chêne.

11^e Groupe. — Teckels : M. Barais.

Point de résultat incertain Avec les Engrais St-Gobain.

Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure

L'Assemblée générale de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure aura lieu le dimanche 22 mars, à 10 heures, à la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 12, rue de Strasbourg, à Nantes.

Le bureau se réunira à 9 h. 30.

Concours des Vins et Eaux-de-vie de la Loire-Inférieure

le Mercredi 8 Avril, à la Foire de Nantes

Nous organisons, cette année encore, à la Foire de Nantes, le mercredi 8 avril, différents Concours de Vins et Eaux-de-Vie, ouverts à tous les Viticulteurs de la Loire-Inférieure et Communes limitrophes. Concours gratuits ne comportant aucun droit d'inscription. Que chacun veuille bien se conformer aux prescriptions ci-dessous :

Concours des Vins de l'année

Ce Concours comprendra plusieurs sections et les concurrents devront nous préciser la, ou les sections dans lesquelles ils désirent concourir :

MUSCADET

GROS-PLANT

PINOTS ET VINS ROUGES DE LA LOIRE

HYBRIDES

Récolte de 1935 seulement

Chaque concurrent devra fournir trois bouteilles, pour chacune des catégories. Chaque bouteille devra porter une étiquette collée, mentionnant le nom, l'adresse du propriétaire et le cépage.

Concours des Muscadets anciens Dans le but de faire apprécier la bonne tenue de nos Muscadets en bouteille, nous ferons cette année un Concours spécial de Muscadets anciens, récoltes 1919 à 1928 inclusivement.

Chaque concurrent devra présenter deux échantillons, étiquetés comme pour le concours des autres vins.

Concours des Eaux-de-Vie

Le Concours des EAUX-DE-VIE sera divisé en Eaux-de-Vie de Vin, de Marc et de Cidre, eaux-de-vie vieilles et de la dernière récolte, à raison d'un petit flacon-échantillon par catégorie.

Ces Concours sont ouverts seulement aux Vignerons-récoltants. Les viticulteurs devront faire parvenir leurs bouteilles, ainsi étiquetées, directement à l'adresse du Directeur de la Foire Commerciale, CHAMP DE MARS, A NANTES, en spécifiant : « Concours des Vins ». Nous indiquerons ultérieurement la date pour l'envoi des bouteilles.

Les exposants d'une même commune ont tout intérêt à grouper leurs envois.

SE FAIRE INSCRIRE, avant le samedi 4 avril, délai de rigueur, à M. R. Faivre, secrétaire de la C.G.V.C.O., 2, rue Scribe, à Nantes. Des médailles ou diplômes seront décernés aux lauréats. Nul doute que ces Concours de 1936 ne remportent encore un gros succès et viennent récompenser nos meilleurs vignerons.

Concours du meilleur Cidre de la Loire-Inférieure

le Mercredi 8 Avril, à la Foire de Nantes

Ce Concours aura lieu le mercredi 8 avril, à la Foire de Nantes, dans la matinée, à côté de notre Concours des Vins.

Il n'y a aucun droit d'inscription pour y participer. Seuls les cidres et poirés de la dernière récolte seront admis.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 9 Mars 1936

ANIMAUX	Amén.	Vendu	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette					PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vil				
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
Bœufs.....	3.162	3.050	6 40	5 50	4 40	7 10	3 85	3 02	2 20	4 40	4 40	4 40
Vaches.....	1.975	1.835	6 20	5 10	4 10	7 70	3 75	2 80	2 05	4 92	4 92	4 92
Taureaux.....	530	515	4 90	4 60	4 10	5 30	2 95	2 53	2 05	3 28	3 28	3 28
Veaux.....	1.706	1.625	10 20	8 60	7 60	11 10	6 12	4 90	4 18	6 65	6 65	6 65
Moutons.....	12.067	13.000	13 50	10 10	8 20	14 60	6 75	4 70	3 60	7 30	7 30	7 30
Porcs.....	1.734	1.734	7 56	7 28	6 14	7 86	5 30	5 10	4 30	5 50	5 50	5 50

Du Jeudi 12 Mars 1936

ANIMAUX	Amén.	Vendu	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette					PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vil				
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
Bœufs.....	1.550	1.180	6 30	5 40	4 30	7 00	3 78	2 97	2 15	4 35	4 35	4 35
Vaches.....	816	760	6 10	5 00	4 00	7 60	3 65	2 75	2 00	4 85	4 85	4 85
Taureaux.....	280	275	4 80	4 30	4 00	5 20	2 88	2 47	2 00	3 22	3 22	3 22
Veaux.....	1.553	1.425	9 90	8 30	7 30	10 90	5 94	4 73	4 00	6 55	6 55	6 55
Moutons.....	6.559	6.300	13 20	9 80	7 90	14 30	6 60	4 60	3 47	7 15	7 15	7 15
Porcs.....	1.513	1.513	7 56	7 28	6 14	7 86	5 30	5 10	4 30	5 50	5 50	5 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.667. — Maine-et-Loire, 295; Sarthe, 130; Mayenne, 305; Loire-Inférieure, 95; Indre-et-Loire, 125; Deux-Sèvres, 235; Vienne, 540; Vendée, 295. VEAUX : 1.746. — Maine-et-Loire, 140; Sarthe, 285; Mayenne, 20; Indre-et-Loire, 45. MOUTONS : 12.067. — Vienne, 210; Afrique, 110; étrangers, 558. PORCS : 1.734. — Maine-et-Loire, 290; Sarthe, 140; Loire-Inférieure, 160; Indre-et-Loire, 20; Deux-Sèvres, 20; Vendée, 30.

La mise en bouteilles du cidre

Il n'est rien de tel pour obtenir un cidre excellent, rafraîchissant, tonique et bon à la santé que de le soustraire aux actions diverses qui, en tonneau, l'altèrent. Pour cela la mise en bouteilles est indispensable. Dans les régions cidricoles, chaque cultivateur se réserve au moins, chaque année, une « pièce » de cidre pur jus, qu'il choisit parmi le meilleur, le plus parfumé, le plus riche en alcool. Mais il ne faut pas, sous prétexte de la mise en bouteilles, laisser au hasard le soin de déterminer l'époque de la mise en bouteilles. Le cidre doit remplir certaines conditions pour pouvoir être conservé avec toutes chances de succès. La première, c'est d'être limpide, et ceci n'est possible qu'avec les soutirages pratiqués au moment opportun. Un premier soutirage fait aussitôt après le débordage, c'est-à-dire vers la fin de la fermentation tumultueuse, puis un second vers mars, préparent parfaitement le cidre dans ce but. Il est parfois nécessaire, si la clarification est insuffisante, de pratiquer un collage à la colle de poisson dissoute dans un peu d'eau bouillante, ou mieux, avec du tanin à l'alcool, à raison de 10 grammes par hectolitre. Pour cela, faire dissoudre le tanin dans un verre d'alcool ou d'eau-de-vie et verser dans le tonneau, en agitant.

Huit jours après, exécuter un dernier soutirage : le cidre est alors clair et peut être mis en bouteilles. Opérer par temps froid et le plus possible à l'abri de l'air, en se servant d'un caoutchouc amenant le cidre au fond des bouteilles, pour éviter une perte de gaz carbonique. L'aération du liquide ayant pour inconvénient de donner à la levure un renouveau d'activité, se traduisant par une fermentation qu'on occasionne une pression excessive, cause de la rupture des bouteilles, si elles sont couchées. Enfin, un trouble s'ensuit généralement. Le remplissage réalisé, aucune chambre à air ne doit exister dans la bouteille, le cidre venant au contact du bouchon sans laisser de bulles d'air. Ainsi, en l'absence d'air, la fermentation est très lente. Les bouteilles sont aussitôt couchées et il est très rare qu'il en casse. Au débouchage, le produit mousse abondamment, et ceci au bout de quelques mois. Si le cidre devait être expédié, il est recommandable de laisser un léger vide sous le bouchon, pour parer aux dilatations du liquide, sous l'influence des écarts de température.

LE BON MOMENT POUR LA MISE EN BOUTEILLES Nous avons dit qu'un temps froid, clair, à forte pression barométrique (780) est indispensable pour soutirer un cidre limpide. Les basses pressions entraînent les éléments légers à la surface et causent du trouble. Mais la densité est importante à considérer, car le goût final en dépend. Plus la densité est élevée, sans excès toutefois, plus le cidre sera moussueux et doux, car il reste dans le liquide une quantité plus grande de sucre. A 1 010-1 022, le produit obtenu est doux et moussueux. A 1 010-1 015, un peu moins. Aux environs de 1 010, le cidre est légèrement moussueux; enfin, à 1 005-1 008, il est sec ou pétillant. Ces chiffres n'ont cependant rien d'absolu, la fabrication et les soins intervenant pour une part dans le résultat escompté. Certains moûts à faible densité peuvent ne jamais donner un produit doux, car la fermentation terminée, il ne reste que très peu de sucre.

Pour détruire les TAUPES, un seul produit : « LA TAUPINASE DELBA » Efficacité remarquable — Economie — Flacons 8 et 4 fr. — Toutes Pharmacies

Conseils juridiques

L'Apprentissage agricole

L'apprentissage agricole a pour but de former des travailleurs spécialisés et qualifiés. De tels travailleurs sont de plus en plus nécessaires, car la machine peut remplacer dans beaucoup de cas l'ouvrier non spécialisé. Ce que recherche l'exploitant, c'est plus un collaborateur éclairé qu'un manoeuvre. L'apprentissage n'est pas moins utile pour celui qui est appelé à exploiter son fonds lui-même, car il lui permet d'augmenter, sensiblement la rémunération de son travail. A un autre point de vue, le bénéfice de la loi sur l'assistance aux familles nombreuses et de celle de l'encouragement national, aux familles nombreuses est maintenu aux enfants âgés de 13 à 16 ans, lorsqu'ils peuvent justifier d'un contrat écrit d'apprentissage agricole. Enfin, l'ancien élève diplômé d'un centre d'apprentissage agricole peut obtenir un taux d'intérêt spécial pour les prêts individuels à long terme qu'il contracte auprès des caisses de crédit agricole en vue d'acquiescer, d'aménager, de transformer ou de reconstituer des petites exploitations rurales.

Comment se constate le contrat d'apprentissage ? Le contrat d'apprentissage doit être constaté par écrit, soit par acte sous seing privé, soit par acte authentique. Il doit obligatoirement être rédigé dans les quinze jours de sa mise à exécution. Il est exempt des droits d'enregistrement.

Contrat constaté par acte sous signatures privées Le contrat constaté par acte sous signatures privées doit être établi en trois exemplaires qui sont remis : l'un à l'employeur, le second au représentant légal de l'apprenti, le troisième au maire. Après avoir apposé son visa sur les trois exemplaires, le maire transmet son exemplaire soit au secrétaire de la Chambre d'Agriculture, qui peut, en cas de besoin, en délivrer expédition sur papier libre, soit au greffier de la justice de paix du canton de l'employeur, qui peut également en délivrer une copie sur papier libre. La date du contrat est celle du visa donné par le maire ou à défaut par la Chambre d'Agriculture ou le greffier de la justice de paix.

Contrat constaté par acte authentique Le contrat d'apprentissage peut être constaté sous forme d'acte authentique par un notaire, par le greffier de la justice de paix ou par le secrétaire de la Chambre d'Agriculture. Il doit également être rédigé dans les quinze jours au plus tard de sa mise à exécution. Indications contenues dans le contrat d'apprentissage Le contrat d'apprentissage est établi en tenant compte des usages locaux et des coutumes de la profession. Il doit contenir : 1° Les noms, prénoms, âge, profession, domicile du maître ; 2° Les noms, prénoms, âge, domicile de l'apprenti ; 3° Les noms, prénoms, profession et domicile de ses père et mère, de son tuteur ou de la personne autorisée par les parents ou à leur défaut par le juge de paix ; 4° La date et la durée du contrat ; 5° Les conditions de prix, de rémunération de l'apprenti, de nourriture, de logement et toute autre arrêtée entre les parties ; 6° L'indication de l'enseignement professionnel que le chef d'établissement s'engage à faire suivre à l'apprenti et qui peut être donné, soit dans l'exploitation par le chef d'exploitation lui-même, soit conjointement dans les établissements et cours institués conformément aux dispositions concernant l'enseignement agricole ou dans tous autres établissements d'enseignement et cours professionnels agricoles placés sous le patronage du ministère de l'Agriculture ; 7° L'indemnité à payer en cas de rupture de contrat ou l'indication que cette indemnité sera fixée par le juge de paix. Le contrat d'apprentissage doit être signé par l'employeur et par les représentants de l'apprenti.

Cas d'apprentissage insuffisant Lorsque l'instruction professionnelle donnée par le chef d'établissement à ses apprentis est manifestement insuffisante, comme en cas d'abus grave dont l'apprenti serait victime, le juge de paix peut, à la requête du Comité départemental de l'apprentissage agricole, limiter le nombre des apprentis dans l'établissement ou même suspendre pour un temps le droit, pour le chef d'établissement, de former des apprentis. Par contre, lorsque l'apprenti témoigne d'une mauvaise volonté, d'une attitude notoire, le juge de paix pourra résilier le contrat.

Carnet d'apprentissage

Un carnet d'apprentissage est remis aux jeunes gens faisant l'objet d'un contrat d'apprentissage. Mention de ce contrat sera fait sur le carnet. Ce carnet portera en outre l'indication de la nature de l'enseignement professionnel reçu par son titulaire, ainsi que des conditions dans lesquelles il a obtenu le brevet d'apprentissage et d'aptitude professionnelle. Ce carnet recevra par la suite les références du titulaire, c'est-à-dire l'indication du temps passé par lui dans les établissements publics, professionnels ou privés.

Brevet d'apprentissage L'apprenti dont le temps d'apprentissage est terminé passe un examen devant un jury spécial. En cas de succès, un brevet d'apprentissage et d'aptitude professionnelle, par spécialité, est délivré par le Ministre de l'Agriculture.

Dispositions spéciales à la Loire-Inférieure Les allocations d'assistance ou d'encouragement national aux familles nombreuses peuvent être accordées aux parents dont les enfants de 13 à 16 ans sont maintenus à la terre, comme apprentis agricoles (dans toutes les professions se rattachant à l'agriculture : cultivateurs, jardiniers, maraîchers, viticulteurs, horticulteurs, etc.), soit dans leur propre famille, soit chez autrui. L'apprenti doit justifier qu'il suit soit des cours d'hiver, soit des cours postcolaires ou par correspondance. D'autre part, le salaire alloué à l'apprenti ne doit pas dépasser 50 francs par mois si l'enfant est nourri et 5 francs par jour s'il ne bénéficie pas de cet avantage en nature. Les déclarations d'apprentissage sont reçues par la Chambre d'Agriculture, 12, rue de Strasbourg, à Nantes.

Maître CHARLES.

M. SEIBEL, le célèbre hybrideur, qui a donné son nom à plusieurs hybrides particulièrement méritants, est récemment décédé à l'âge de 92 ans.

COMMISSION DE L'AZOTE : M. Georges Chapaz, inspecteur général de l'Agriculture, vient d'être nommé membre de la Commission chargée de l'étude des questions concernant les engrais azotés, en remplacement de M. Roux, admis à la retraite.

OFFICES AGRICOLES : Le « Journal Officiel » du 29 février publie le décret de suppression des Offices agricoles régionaux et départementaux, ainsi que les opérations de liquidation de ces établissements, qui devront être terminées, au plus tard, le 31 octobre 1936.

COMITÉ DES IMPORTATIONS : Parmi les membres des Comités interprofessionnels, chargés de donner leur avis sur les autorisations d'importations, viennent d'être désignés, pour les fruits frais, le Président de la Chambre syndicale des primeuristes de Nantes, de la Loire-Inférieure et de l'Ouest ou son délégué.

CONCOURS DE BELIERS : Le Concours-Foire annuel de beliers de la Charroise aura lieu à Montmorillon (Vienne) le mercredi 25 mars. Plus de cent animaux, inscrits au Flock-Book, y seront présentés et mis en vente.

PRIX DE LA LAINE : Les ventes vont commencer et les acheteurs prévoient une légère hausse par rapport à l'an dernier. On parle de 5 fr. le kilo. Si les éleveurs adoptent une attitude ferme, on peut espérer un achèvement vers des temps moins mauvais.

EN ALGERIE, la saison est très en avance, presque d'un mois. Sur le littoral les chasselas bien exposés avaient, il y a quelque temps, des pousses de 5 à 20 centimètres. Les raisins étaient bien visibles et on a dû commencer les soulagages. Bientôt il faudra opérer les sulfatages, à cause des pluies.

AU DANEMARK, il existe 206.000 exploitations agricoles, d'une superficie de 16 hectares environ. Ces propriétés moyennes, dites « cultures paysannes », constituent la forme de propriété caractéristique de l'Agriculture danoise.

Réunion importante des Producteurs de Lait au Cellier

Assurance Mortalité bétail

Réunion fort encourageante pour les animateurs, comme pour chaque agriculteur, au Café de la Maison-Blanche, en Le Cellier. Salle comble : 300 producteurs, au bas mot, venus à pied, à bicyclette, en voiture, en auto, de tous les points de ramassage de lait de La Chapelle-Basse-Mer, Mauves, Le Cellier, Ligné, Saint-Mars-du-Désert, Sucé, s'étaient réunis mardi soir pour s'entendre entre eux et entendre l'Union Centrale des Producteurs de lait, représentée par son président et ses nombreux délégués de Carquefontaine-Thouaré, ainsi que pour écouter la bonne parole de M. J.-B. Leray, membre de la Chambre d'Agriculture.

M. R. de la Bretonnière fit l'histoire de cette Union Centrale, que tout le monde connaît maintenant et qu'il sait mener si énergiquement à la bataille pour le plus grand bien des producteurs, trop souvent brimés, donna un aperçu des nombreuses difficultés et ruses qu'il trouve chaque jour semées sur son chemin et dont beaucoup ne se doutent pas ; n'est pas de peine à jeter de solides bases pour le développement rapide et urgent de Sections de Défense laitière dans chaque commune représentée.

M. Leray, avec son éloquence convaincante, félicita l'auditoire d'être venu écouter en aussi grand nombre les défenseurs de la Production laitière, qu'il remercia au nom de tous ; développa cette idée ou nécessité absolue pour les agriculteurs de se grouper à l'exemple des autres corporations ; dévoila les manoeuvres intéressées, plus ou moins visibles, inventées toujours en pareilles occasions pour empêcher les agriculteurs de s'unir, et promit son concours dévoué aux représentants des communes intéressées.

Résultats : Fort belle assemblée. Sections de Défense laitière en pleine voie de construction et que ne pourront empêcher de se former : ni les distributeurs de trop, ni les conseils, placés, par ordre, à la porte du café ; ni les oreilles, réperables dans la salle, amenées de main de maître pour un rapport et qu'ensuite, avec joie, chacun aurait pu contempler en fonctions, s'il s'était retourné, au clair de lune, un plus tard sur les mêmes lieux. Donc, Producteurs, bon travail ! bon courage ! et convenons, pour en conclure, que notre meilleur conseiller est notre porte-monnaie, pas mal dégonflé, et que nous avons tout droit ou raison de le défendre, avant celui de tout autre.

Trois Producteurs restés en observation.

Voulez-vous du frigo ?

La « Dépêche de Brest et de l'Ouest » signale l'arrivée au port de commerce du paquebot mixte « Aurigny », et le débarquement dans des chalands et des camions de 300 tonnes de viande frigorifiée (2.000 bœufs et 3.250 moutons) venant d'Argentine et destinée à la marine. La « Dépêche de Brest » observe que l'importation de cette viande congelée de la République Argentine « permet d'alimenter nos marins en viande saine, de toute première qualité ».

Nous lui objecterons que les éleveurs français sont en situation d'alimenter nos marins en viande plus saine encore et de qualité meilleure, et que ces importations sont plus qu'un scandale, un crime, car elles portent le plus grave préjudice à notre élevage et à l'agriculture nationale. (La Production Française).

Les laits de cuivre en viticulture

Chaque jour de nouveaux progrès matériels sont réalisés par l'industrie en faveur de l'Agriculture. Depuis plusieurs années, l'usage des produits colloïdaux pour la lutte contre les maladies de la vigne a donné des résultats souvent avantageux. C'est le cas de notre soufre colloïdal le « Sulsol ». Nous n'avons cessé de le recommander pour combattre l'oïdium. Il compte de fervents amis. Pour lui les expériences sont salées. Voici que ce qui a été réussi pour l'oïdium est essayé pour le mildiou, maladie autrement plus grave et répandue chez nous. On nous propose des cultures colloïdales en remplacement du sulfate de cuivre cuisiné en bouillie bordelaise ou bourguignonne. Ces cuivres colloïdaux employés à la dose de 1 kilo par hectolitre d'eau ne coulent pas plus que nos bouillies ordinaires à l'usage. La barrique de drogue reviendrait à 5 ou 6 francs. Il convient d'expérimenter cette nouveauté. Nous aurons de petits sacs d'essai à nos bureaux. L'intérêt de ce produit serait la facilité d'emploi. Plus de chaux, plus de manutention, un petit sac et de l'eau à emporter à la vigne. Reste à faire des expériences multipliées.

NOS SYNDIQUES NOUS ÉCRIVENT

Assurance Mortalité bétail

On nous pose cette question : — L'assurance contre la mortalité du bétail est-elle intéressante pour les cultivateurs ? Nous répondons sans hésiter : oui, en principe. Elle est très intéressante pour le petit cultivateur qui n'a que quelques têtes d'animaux. La mort d'un bœuf, d'une vache, constitue pour lui une lourde perte. Elle est moins intéressante pour celui qui a un grand nombre d'animaux, parce que pour lui les primes à payer annuellement sont fortes et si pendant quelques années la mort épargne son troupeau, le total des primes qu'il aura payées atteindra peut-être la valeur d'un animal ; mais c'est un risque qu'il court ! Comment s'assurer ? La plupart des grandes Compagnies d'assurances couvrent le risque mortalité bétail ; mais elles perçoivent des primes très élevées, en moyenne 4 fr. par 100 fr. assurés sur la valeur totale de l'étable estimée au début de l'année. Ces primes se justifient en partie par le fait qu'en cas de perte elles paient la totalité de la valeur estimée de l'animal perdu.

Le mode le plus répandu d'assurance consiste dans la création, très facile, de petites Sociétés communales d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux. Il y en a une bonne centaine dans la Loire-Inférieure qui fonctionnent bien. Leur principe est de ne pas couvrir la totalité de la valeur ; elles paient en cas de sinistre, certaines les 4/5, la plupart les 3/4 de la valeur estimée par expert de l'animal perdu. Par là, l'assuré restant son propre assureur pour une partie, a un intérêt personnel à donner à ses animaux tous les soins nécessaires pour les empêcher de périr. Elles règlent généralement tous les six mois ; le total des pertes, diminué du quart ou du cinquième, à la charge des assurés, est divisé entre les adhérents proportionnellement à la valeur de l'étable de chacun. La cotisation est donc très variable. Dans certaines Sociétés une part forfaitaire des cotisations est versée d'avance pour permettre de faire au cours du semestre des avances aux adhérents sinistrés.

Dans les communes de grande culture, éloignées des villes, les cotisations moyennes annuelles des mutuelles bétail ne dépassent pas 1 fr. 50 par 100 fr. de cheptel assuré. Elles sont plus considérables dans les communes qui s'adonnent surtout à la production laitière ; la mortalité y est plus lourde. Les mutuelles bien gérées se constituent, dans les années où leurs pertes sont très faibles, des réserves auxquelles elles font appel lorsque les pertes sont considérables, afin de ne pas trop élever les cotisations. Une réassurance départementale entre Sociétés mutuelles similaires serait très désirable. Plusieurs tentatives ont échoué jusqu'ici.

43. — A affermer pour le 25 avril prochain, FERME de 25 hectares environ, sise à la Javelière, en Saint-Cyr-en-Retz. S'adresser à M. Hippolyte Ecomard, La Bernerie-en-Retz (Loire-Inférieure).

44. — A louer pour la Toussaint 1936, FERME de bon rapport, vignes, verger de pommes à couteau, terres, prairies du bord de la Sèvre. S'adresser au Syndicat.

45. — A louer pour la Toussaint prochaine, UNE FERME de 12 hectares, située à Bouaye. S'adresser au Syndicat.

41. — A louer pour la Toussaint prochaine, commune de Vallée, UNE BORDERIE de 7 hectares environ, dont 3 hectares en vigne. S'adresser à M. Pétard-Luneau, à l'Aubardière, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

42. — A louer, TENUE MARAÎCHÈRE de 5 hectares, située à Sainte-Luce. Libre à la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

43. — A affermer pour le 25 avril prochain, FERME de 25 hectares environ, sise à la Javelière, en Saint-Cyr-en-Retz. S'adresser à M. Hippolyte Ecomard, La Bernerie-en-Retz (Loire-Inférieure).

44. — A louer pour la Toussaint 1936, FERME de bon rapport, vignes, verger de pommes à couteau, terres, prairies du bord de la Sèvre. S'adresser au Syndicat.

45. — A louer pour la Toussaint prochaine, UNE FERME de 12 hectares, située à Bouaye. S'adresser au Syndicat.

41. — On demande JEUNE HOMME 20 à 30 ans, pour culture maraîchère. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

44. — MENAGE, sans enfant, demande place ; mari jardinier-chauffeur, toutes mains ; femme cuisine ou basse-cour. S'adresser au Syndicat.

45. — On demande JEUNE HOMME de 16 à 25 ans, pour culture maraîchère région Douzon. S'adresser au Syndicat.

146. — HOMME seul demande place jardinier, toutes mains. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

147. — Demande UN COMMISS toutes mains, 15 à 18 ans, Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Serbie, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés autorisés par la loi : Seibel blanc 4986. Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

144. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras. Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel n° 880, 4986, 5409, 6468, Baco 22 A. Rouges : Seibel n° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco n° 1. Bertille Seyve 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3309. Muscadet, Gros-Plant, Gros-Lot, Colombard et Pinot. Hybrides greffés également sur 3309. Seibel n° 7053, 8357, 8365, 8745, 8916, 10173, 11803, Seyve-Villard 5276. Authenticité absolue garantie sur facture. Prix-courants franco. Renseignements sur le décret du 30 juillet 1935 concernant les plantations fournis sur demande. S'adresser à M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

25. — Très belles GREFFES ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés ; nombreuses références et lettres de félicitations. M. Félix Jouis, Pierre-Percée, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

39. — A louer, présentement, UNE MAISON D'HABITATION, 2 pièces logeables et 2 chambres débarras, terrain pour jardin. S'adresser à M. Félix Leclair, expert, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

40. — A louer, pour le 1^{er} novembre 1936, UNE FERME d'une contenance de 20 à 25 hectares, suivant conditions, comprenant terres, prés, vergers et vignes ; bons logements ; pouvant faire grande culture ou herbage, située à 15 kilomètres de Nantes. S'adresser à M. Gourbil, à Tourneuve, Orvault (L.-I.).

41. — A louer pour la Toussaint prochaine, commune de Vallée, UNE BORDERIE de 7 hectares environ, dont 3 hectares en vigne. S'adresser à M. Pétard-Luneau, à l'Aubardière, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

42. — A louer, TENUE MARAÎCHÈRE de 5 hectares, située à Sainte-Luce. Libre à la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

43. — A affermer pour le 25 avril prochain, FERME de 25 hectares environ, sise à la Javelière, en Saint-Cyr-en-Retz. S'adresser à M. Hippolyte Ecomard, La Bernerie-en-Retz (Loire-Inférieure).

44. — A louer pour la Toussaint 1936, FERME de bon rapport, vignes, verger de pommes à couteau, terres, prairies du bord de la Sèvre. S'adresser au Syndicat.

45. — A louer pour la Toussaint prochaine, UNE FERME de 12 hectares, située à Bouaye. S'adresser au Syndicat.

41. — On demande JEUNE HOMME 20 à 30 ans, pour culture maraîchère. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

44. — MENAGE, sans enfant, demande place ; mari jardinier-chauffeur, toutes mains ; femme cuisine ou basse-cour. S'adresser au Syndicat.

45. — On demande JEUNE HOMME de 16 à 25 ans, pour culture maraîchère région Douzon. S'adresser au Syndicat.

146. — HOMME seul demande place jardinier, toutes mains. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

147. — Demande UN COMMISS toutes mains, 15 à 18 ans, Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

148. — On demande JEUNE HOMME de 16 à 25 ans, pour culture maraîchère région Douzon. S'adresser au Syndicat.

149. — On demande JEUNE HOMME de 16 à 25 ans, pour culture maraîchère région Douzon. S'adresser au Syndicat.

150. — On demande JEUNE HOMME de 16 à 25 ans, pour culture maraîchère région Douzon. S'adresser au Syndicat.



— Non, il ne l'est plus... et puis il l'est tout même, répondit Renat.
— Voyons, que me racontiez-vous là Renat ? dit-elle en souriant. Voulez-vous dire que votre frère est veuf ?
— Mais non ! fit l'enfant avec impatience. Vous ne comprenez rien ! Je veux dire que... Ah ! nous voilà arrivés ! Regardez, Myrty !
Les voitures, sortant d'une magnifique allée, formée d'arbres énormes, venaient de franchir une grille immense, dont les globes électriques éclairaient la merveilleuse ferronnerie. Au delà de la cour d'honneur, digne d'un palais royal, s'élevait une construction superbe, d'aspect majestueux et presque sévère. Une lumière intense et cependant très douce éclairait toute la façade, mais sur-

tout le perron monumental, à double rampe, sur lequel attendaient plusieurs domestiques en livrée blanche à parements couleurs d'émeraude.
Dans le vestibule, haut comme une église, dallé de marbres, décoré de tapisseries magnifiques, un personnage imposant, vêtu de noir, s'inclina devant la comtesse en disant :
— Son Excellence le prince Milca m'a chargé de souhaiter la bienvenue à Votre Grâce et de l'informer qu'il viendra lui présenter ses hommages aussitôt le dîner terminé.
— Ah ! merci, Vildy !... Montons vite, enfants, il ne faut pas nous retarder... Katalia, montrez sa chambre à Mlle Elyanin.
Ces mots s'adressaient à une grande femme très correctement vêtue de soie noire. Sur son invitation,

Myrty la suivit au second étage, jusqu'à une vaste chambre fort bien meublée et pourvue d'un confortable igné par Myrty dans sa chambre de Neuilly.
Et pourtant, comme elle eût souhaité se trouver encore là-bas ! Que serait-elle dans cette opulente demeure, sinon une quasi-étrangère, la cousine pauvre que l'on accepte et que l'on dédaigne ?
Refoulant les larmes qui gonflaient ses paupières, elle se mit à genoux et réconforta son cœur par une fervente prière. Puis, s'étant hâtée de se recueillir et de changer sa robe de voyage, elle descendit un peu au hasard.
Un domestique lui indiqua la salle à manger, pièce fort élégante mais dont les dimensions relativement restreintes ne cadrèrent pas avec l'apparence du château.
Le dîner fut un peu expédié. La comtesse semblait nerveuse, et elle se leva sans avoir achevé son dessert lorsqu'un domestique vint la prévenir que « Son Excellence attendait dans le Salon des Princesse ».
— Allons, venez vite, enfants... Renat, arrange un peu ton col. Laisse cette crême, mon enfant, il ne faut pas faire attendre le prince... Myrty, remonte chez vous, reposez-vous bien. Je vous présenterai un de ces

jours, mais ce soir, il n'est pas nécessaire...
Elle s'en allait tout en parlant, suivie de ses enfants... Et Myrty remonta dans sa chambre, étonnée au plus haut point de tant de correction et d'étiquette dans ces relations de mère à fils, de sœurs à frère... Décidément, mieux valait s'appeler Milon et s'aimer à la bonne franquette !... Et ce prince Milca devait être quelque grand seigneur plein de morgue, qui considérerait de bien haut Myrty Elyanin, sa très humble parente.
Myrty se réveilla le lendemain à son heure accoutumée — c'est-à-dire de fort bonne heure — et se leva rapidement, toute reposée de la légèreté fatigante du voyage et charmée à la vue du gai soleil qui entraînait par les deux fenêtres.
Aussitôt habillée, elle s'en alla vers l'une d'elles et l'ouvrit. Les jardins s'étendaient devant elle, admirablement dessinés. Mais quels singuliers jardins c'étaient donc ? Aussi loin que sa vue s'étendit, Myrty n'y voyait pas une fleur. Les corbeilles étaient formées de feuillages d'une variété de tons inouïs, de plantes vertes superbes et rares. Dans des bassins de marbre, l'eau s'écoulait et se mirait sous les rayons d'or qui

la frappaient.
— Pas de fleurs ! murmura Myrty avec tristesse.
Comme sa mère, elle aimait ces délicats chef-d'œuvre donnés par Dieu à l'homme pour charmer son regard... Et la vue de ces jardins sans fleurs faisait descendre en elle une singulière impression de mélancolie.
Une jeune femme de chambre en costume national vint lui apporter son déjeuner. Après avoir bu rapidement le chocolat moussu, Myrty descendit l'immense escalier, au bas duquel elle trouva un domestique à qui elle demanda le chemin de la chapelle. Il l'accompagna, à travers de larges corridors dallés de marbre, jusqu'à une porte de chêne sculpté qu'il ouvrit en s'inclinant respectueusement.
La chapelle avait dû faire partie de bâtiments antérieurs au château actuel, car elle semblait fort ancienne. Comme elle était assombrie par des vitraux foncés, Myrty ne vit tout d'abord que l'autel, où un vieux prêtre à la barbe neigeuse commençait l'introit.
Elle s'agenouilla au hasard sur un antique banc sculpté. Quelques serviteurs, seuls, assistaient au saint Sacrifice. Devant le choeur, une rangée de fauteuils et de prie-Dieu

armoriés annonçait la place habituelle de la comtesse et de ses enfants. Tout à fait en avant, se voyaient deux autres sièges d'une somptuosité sévère, surmontés de la couronne princière.
La messe terminée, Myrty fit le tour de la chapelle, elle admira les trésors artistiques dont les princes Milca avaient orné le petit sanctuaire. Puis, après une dernière prière, elle sortit et se trouva dans une galerie immense qui précédait immédiatement la chapelle.
La paroi de gauche était garnie d'une succession d'admirables vitraux qui répandaient sur le dallage de marbre des traînées de pourpre, d'indigo et de jaune d'or. Celle de droite se couvrait de tableaux religieux, œuvres de maîtres, alternant avec d'anciennes tapisseries d'une valeur inestimable... En regardant ces merveilles qui charmaient son âme d'artiste, Myrty atteignit ainsi l'extrémité de la galerie.
Par une porte de chêne largement ouverte, elle vit un perron de marbre rouge, que balayait un domestique en tenue de travail. Au-delà s'étendait la perspective des jardins et du parc.
Elle descendit dans l'intention de voir ces étranges jardins et de s'approcher des serres superbes dont le

dôme étincelait là-bas entre les arbres. Peut-être les fleurs s'étaient-elles réfugiées là ?
Mais Myrty fut déçue. Derrière les vitres, elle n'aperçut que des plantes vertes et des feuillages de tous les tons, depuis le pourpre intense jusqu'au vert pâle argenté.
Malgré sa déception, Myrty se sentait si bien en train par ce gai soleil et cette brise matinale si fraîche, qu'elle résolut de faire une toute petite exploration dans le parc. Elle se mit à marcher d'un pas vif et atteignit bientôt les grands vieux arbres magnifiques qui formaient une voûte majestueuse aux allées, grandes et petites, s'entrecroisant en tous sens.
Ce parc était superbe, il devait être interminable et renfermer mille coins charmants. Seulement, chose singulière, Myrty n'y avait pas encore aperçu une fleur. Fallait-il donc penser que cette terre se refusait à en produire ?
Ah ! si, voilà qu'elle en découvrait une, blottie sous d'énormes feuilles, une petite jacinthe qui semblait toute honteuse de se trouver là. Sa vue épanouit le cœur de Myrty, et la jeune fille, se penchant, la cueillit et la glissa à son corsage.
(A suivre).

Provenance

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 125 »
Granulé condensé..... 85 »
Grande Pondeuse..... 90 »
Farine de viande..... 125 »
Poudre d'os verts..... 85 »
Coquilles huîtres broyées..... 55 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.

Société anonyme "Ovox"

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses..... 104 »
N° 2 pour sujets en croissance..... 110 »
N° 2 bis, pour poussins..... 135 »
N° 2 ter, pour poussins..... 115 »
N° 3, pour poules en mue..... 115 »
Boulettes « LAPOX », non log. 91 »
par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2.50 non reprises.

Graisses Agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kgr., en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.
Par tambours de 25 ou 50 kilos franco..... 4 30 le kilo
Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo
Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les tonneaux de 30 et 50 litres sont facturés 25 et 50 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Par 180 k. 100 k. 80 l.
Demi-fluide..... 3 » 3 20 4 10
Épaisse..... 3 20 3 40 4 30
P. cylindre vapeur..... 3 80 4 » 4 90
P. transmissions..... 3 » 3 20 4 10
P. Moteur Electr. 4 » 4 20 5 10

Pour Moteurs et Autos :

H. de vaseil® jaune 3 » 3 20 4 10
Blanche pure..... 4 60 4 80 5 70
Très fluide (Ford) 3 70 3 90 4 80
Fluide, 1/2 fluide..... 4 » 4 20 5 10
1/2 épaisse..... 4 20 4 40 5 30
Épaisse..... 4 50 4 70 5 60
Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses..... 4 » 4 20 5 10
Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. Fluide, demi-fluide ou demi-épaisse..... 7 » 7 20 8 10
Huile de ricin pure 8 » 8 20 9 10
Huile pour Moteur Diesel..... 5 60 5 80 6 70
Par tonneaux de 50 litres, nous consulter.

Chaux agricole

Grosse chaux agricole..... 95 »
Chaux blutée, en sacs papier perdus..... 105 »
Chaux blutée, en sacs toile consignés 1.50..... 90 »
Ces prix s'entendent à la tonne, départ Chaudfontaine-gare (Maine-et-Loire).

Engrais P. E. C.

5/8/12 C..... 80 »
8/13/19 C..... 113 »
8/13/19 S..... 121 »
7/17/24..... 145 »
22/22 C..... 88 »
4/19/19 C..... 101 »
Prix au détail départ Nantes.

Engrais complets O. N. I. A.

Formule I, dosage : 5 d'azote, 5 d'acide phosphorique et 10 de potasse ; 62 fr. 50 les 100 kilos.
Formule II, dosage : 6 d'azote, 9 d'acide phosphorique et 9 de potasse ; 73 fr. 50 les 100 kilos.

Formule III, dosage : 7 d'azote, 7 d'acide phosphorique et 7 de potasse, 72 fr. 50 les 100 kilos.

Formule IV, dosage : 8 d'azote, 9 d'acide phosphorique et 10 de potasse, 96 fr. 50 les 100 kilos.

Formule 5, dosage : 10 d'azote, 15 d'acide phosphorique et 15 de potasse, 112 fr. 50 les 100 kilos.

L'Intensator

Engrais spécial
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 39 »
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 39 »
3 % potasse chl. 43 »
Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Phosamo

engrais complets entièrement obtenus par combinaison chimique
Phosamo normal 3 azote, 10 acide, 4 potasse..... 60 fr.
Phosamo riche 7 azote, 8 acide, 5 potasse..... 83 50
Phosamo organique 3 azote, 8 acide, 8 potasse..... 71 25
Les 100 kilos, franco gares grands réseaux L.-I. par wagon complet ou en jonction avec du super (2 fr. de moins aux 100 kilos, pris à Nantes ou usine).

N. B. - L'azote ammoniacal est à l'état de phosphate d'ammoniaque et de sulfate d'ammoniaque ; la partie d'azote organique en provenance de la corne ; l'acide phosphorique, soluble eau et citrate d'ammoniaque ; la potasse à l'état de phosphate de potasse et sulfate de potasse.

Savons

Croix d'Or..... 255 »
G. H. B..... 225 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate français, par 100 kil. 123 »
par 1.000 k. 121 »
Sulfate belge, par 100 kil..... 123 »
par 1.000 kil..... 121 »
Sulfate anglais, par 100 kil..... 132 »
par 1.000 kil. 130 »

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE PARIS
Paris, le 11 mars.
BLES. — Clôture, tendance ferme. Disp. Cote officielle, 104. Courant, 105 payé ; prochain, 107.25 payé ; mai, 110.75 payé ; 3 d'avril, 110.75, 110.50, 110.75 payés ; 3 de mai, 112.75, 113.
FARINES, ORGES, SEIGLES et MAIS. — Tous incotés.
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 12 mars.
Farine de froment..... 153
Blé libre nouveau..... 102/103
Avoines grises ou noires..... 89/90
Avoines bigarrées..... 85
Sarrasin Bretagne..... 102/104
Son bonne fabrication, région, 52

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE
Cours du 6 mars
VEAUX : 524. — Le kilo sur pied : 1re qualité, 4.25 à 5.75. Moyenne, 5. Pour la campagne, à déduire 0.80 ; donc moyenne, 4.20.
BŒUFS : 16. — Le demi-kilo net : 1.50 à 2 fr. ; 3e qual., 0.90 à 1.25. Derrière : 1re qualité, 3.25 à 4.25 ; 2e qual., 2.50 à 3.25 ; 3e qual., 1.75 à 2.25.
MOUTONS : 224. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6.75 à 7.50 ; 2e qual., 5 à 6 fr.
AGNEAUX. — Sans tarif.

LENGUEM ET PRIMEURS

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 11 mars.
Artichauts, les 12 15 fr. — Betteraves, les 12 3 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 30. — Carottes nouvelles, la botte, 2 fr. — Céleri rave, la botte, 5 fr. — Céleri blanc, la botte, 4 fr. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 2 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 2 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. 50. — Navets, le paquet, 1 fr. 50. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 60. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 4 fr. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 25. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 11 mars.
POMMES DE TERRE
Les 100 kilos, marchandise vrac, sur wagon départ : Hollande de Bretagne, 45 ; Saucisse rouge de Bretagne, grosses triées, 55 à 60 ; toutes venantes, 47-48 ; du Pôitou, 42 ; du Loiret, 43-44 ; Creuse, 49 ; Early Sardie, 52 ; Châteaufort, 55 ; Etoile du Nord du Loiret, 38 ; Fin de siècle Bretagne, 46 ; Beauvais Sarthe, 38 ; Creuse, 40 ; Flouck Bretagne, 46 ; Yonne, 38 ; Wollthamm Seine-et-Oise, 40 ; Esterling Nord, 63 à 64 ; Oise, 60 ; Sarthe, 58 ; Maine-et-Loire, 55 ; Somme, 58 ; Loiret, 60 ; Majestic Nord, 60 (en marchandise triée) ; Ronde jaune de Bretagne, 38 ; Sarthe, 41-42 ; Loiret, 40 ; Creuse, 41-42 ; Alsace, 37 ; Auvergne, 40 ; Maine, 40-41 ; Rosa Marne et Maine-et-Loire, 50 ; Ardennes, Meuse, 48 ; Sarthe, 58 ; Loiret, 40 ; Morbihan, 65 ; Côtes-du-Nord, 70.
CANTER. — Les 100 kilos départ : Auxonne, 28 ; Poitou, 22 ; Laon, 22 ; Appigny, 30 ; Saint-Omer, 24 ; Meaux, 28 fr.
NAVETS. — Alsace, 17 à 18.
OGNONS. — Auxonne, 65 nom. ; Vorberie, 58-60 ; Mazé, 65 nom. ; oignons des environs de Paris, 50 à 60 sur le carreau.
RUTABAGAS. — Finistère, 10-12 ; Nord, 15-16 ; Luc, 16-17.

POILS ET FOURRAGES

Paris, le 11 mars.
On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ Centre, Oues du Nord.
Paille de blé, 9 à 11 ; d'avoine, 8 à 10 ; orge ou escourgeon, 7.50 à 9. Foin, 19 à 26 ; Luzerne, 24 à 26 ; Trèfle, 15.50 à 16.

FOURRAGES

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé :
bottes..... 210
pressée..... 195
Foin pressé..... 210

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 300 à 330
Muscatel 1935..... 350 à 375
Gros-Plant 1935..... 125 à 175
Seibel et Othello..... 150 à 175
Vaud, suivant degré..... 70 à 90

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Bœuf, 1re catégorie, 6 à 12 fr. ; 2e catégorie, 2.50 à 3 fr. ; 3e catégorie, 0.50 à 2.50.
Veau, 1re catégorie, 5 à 9 fr. ; 2e catégorie, 4.50 ; 3e catégorie, 3.50 à 4 fr.
Mouton, 1re catégorie, 10 fr. ; 2e catégorie, 7.50 à 9 fr. ; 3e catégorie, 4 à 4.50.
Porc, 4 fr. à 7 fr.
Bœuf, 8 fr. à 9 fr. 25.
Œufs, — La douzaine, 4 à 4 fr. 25.
Lapins, — 5 fr. à 5 fr. 50.
Poulets, — 6 fr. à 6 fr. 50.

ANCIENS

Poulets, le demi-kilo, 4 à 4.50 ; canards, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2 à 2.25 ; œufs, la douzaine, 3 à 3.50 ; beurre, le demi-kilo, 8.50 à 9 fr. ; vaches, 3 à 3.50 ; porcs, 4 à 4.15 ; porcs de lait, 1.25 à 1.50 fr.

CANTER, 9 mars.

Blé, 92-96 fr. les 100 kilos ; orge, 80-85 fr. ; avoine, 82-86 fr. Paille, 205-220 fr. les 1.000 kilos ; foin, 250 à 300 fr. — Poules, 26-30 fr. la couple ; poulets, 24-28 fr. la couple ; pigeons, 7 à 9 fr. la couple ; lapins, 8 à 12 fr. la pièce ; oies grasses, 5 à 5.50 le kilo ; oies courtes, 28-36 fr. la couple ; œufs, la douzaine, 2.50 à 2.75 ; beurre, le livre, 8.50 à 9 fr. Porcs gras, le kilo, 4.75 à 5 fr. ; porcs maigres, 4.75 à 5 fr. ; porcelains, 90 à 125 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 11 mars.

Blé, 94 à 95 fr. ; avoine, 85 à 88 fr. ; seigle, 65 à 70 fr. ; orge, 78 à 80 fr. ; sarrasin, 98 à 100 fr. ; farine, 135 à 138 fr. ; son, 58 à 60 fr.
Cidre ordinaire, 120 à 125 fr. la barrique ; première qualité, 130 à 135 fr. droits en sus.

COMBINES BARRAL

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL 6 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs
Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. P. RIVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alesia, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

DESTRUCTION SCIENTIFIQUE des TAUPES

par le procédé des gaz asphyxiants
LA FUSÉE TOP
Emploi très facile sans l'aide d'aucun appareil - Efficacité absolue
Sans danger pour l'homme et les animaux domestiques
— Le plus économique des destructeurs de Taupes —
En vente : au Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et dans ses Coopératives

MADAME STELLA

Pour le prix d'une machine, vous aurez, avec STELLA, un meuble de luxe avec un mécanisme garanti 10 ans. Avant de vous décider pour l'achat d'une machine à coudre, voyez-les.

STELLA

FONTEAUX, FABRICANT
21, Chaussée de la Madeleine, NANTES
CYCLES, TANDEMS, TRICYCLES, ÉCRÉMEUSES
EN VENTE CHEZ TOUTES LES AGENTS DE LA MARQUE STELLA

FOURRAGES

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé :
bottes..... 210
pressée..... 195
Foin pressé..... 210

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 300 à 330
Muscatel 1935..... 350 à 375
Gros-Plant 1935..... 125 à 175
Seibel et Othello..... 150 à 175
Vaud, suivant degré..... 70 à 90

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Bœuf, 1re catégorie, 6 à 12 fr. ; 2e catégorie, 2.50 à 3 fr. ; 3e catégorie, 0.50 à 2.50.
Veau, 1re catégorie, 5 à 9 fr. ; 2e catégorie, 4.50 ; 3e catégorie, 3.50 à 4 fr.
Mouton, 1re catégorie, 10 fr. ; 2e catégorie, 7.50 à 9 fr. ; 3e catégorie, 4 à 4.50.
Porc, 4 fr. à 7 fr.
Bœuf, 8 fr. à 9 fr. 25.
Œufs, — La douzaine, 4 à 4 fr. 25.
Lapins, — 5 fr. à 5 fr. 50.
Poulets, — 6 fr. à 6 fr. 50.

ANCIENS

Poulets, le demi-kilo, 4 à 4.50 ; canards, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2 à 2.25 ; œufs, la douzaine, 3 à 3.50 ; beurre, le demi-kilo, 8.50 à 9 fr. ; vaches, 3 à 3.50 ; porcs, 4 à 4.15 ; porcs de lait, 1.25 à 1.50 fr.

CANTER, 9 mars.

Blé, 92-96 fr. les 100 kilos ; orge, 80-85 fr. ; avoine, 82-86 fr. Paille, 205-220 fr. les 1.000 kilos ; foin, 250 à 300 fr. — Poules, 26-30 fr. la couple ; poulets, 24-28 fr. la couple ; pigeons, 7 à 9 fr. la couple ; lapins, 8 à 12 fr. la pièce ; oies grasses, 5 à 5.50 le kilo ; oies courtes, 28-36 fr. la couple ; œufs, la douzaine, 2.50 à 2.75 ; beurre, le livre, 8.50 à 9 fr. Porcs gras, le kilo, 4.75 à 5 fr. ; porcs maigres, 4.75 à 5 fr. ; porcelains, 90 à 125 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 11 mars.

Blé, 94 à 95 fr. ; avoine, 85 à 88 fr. ; seigle, 65 à 70 fr. ; orge, 78 à 80 fr. ; sarrasin, 98 à 100 fr. ; farine, 135 à 138 fr. ; son, 58 à 60 fr.
Cidre ordinaire, 120 à 125 fr. la barrique ; première qualité, 130 à 135 fr. droits en sus.

COMBINES BARRAL

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL 6 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs
Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. P. RIVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alesia, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

DESTRUCTION SCIENTIFIQUE des TAUPES

par le procédé des gaz asphyxiants
LA FUSÉE TOP
Emploi très facile sans l'aide d'aucun appareil - Efficacité absolue
Sans danger pour l'homme et les animaux domestiques
— Le plus économique des destructeurs de Taupes —
En vente : au Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et dans ses Coopératives

MADAME STELLA

Pour le prix d'une machine, vous aurez, avec STELLA, un meuble de luxe avec un mécanisme garanti 10 ans. Avant de vous décider pour l'achat d'une machine à coudre, voyez-les.

STELLA

FONTEAUX, FABRICANT
21, Chaussée de la Madeleine, NANTES
CYCLES, TANDEMS, TRICYCLES, ÉCRÉMEUSES
EN VENTE CHEZ TOUTES LES AGENTS DE LA MARQUE STELLA

FOURRAGES

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé :
bottes..... 210
pressée..... 195
Foin pressé..... 210

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 300 à 330
Muscatel 1935..... 350 à 375
Gros-Plant 1935..... 125 à 175
Seibel et Othello..... 150 à 175
Vaud, suivant degré..... 70 à 90

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Bœuf, 1re catégorie, 6 à 12 fr. ; 2e catégorie, 2.50 à 3 fr. ; 3e catégorie, 0.50 à 2.50.
Veau, 1re catégorie, 5 à 9 fr. ; 2e catégorie, 4.50 ; 3e catégorie, 3.50 à 4 fr.
Mouton, 1re catégorie, 10 fr. ; 2e catégorie, 7.50 à 9 fr. ; 3e catégorie, 4 à 4.50.
Porc, 4 fr. à 7 fr.
Bœuf, 8 fr. à 9 fr. 25.
Œufs, — La douzaine, 4 à 4 fr. 25.
Lapins, — 5 fr. à 5 fr. 50.
Poulets, — 6 fr. à 6 fr. 50.

ANCIENS

Poulets, le demi-kilo, 4 à 4.50 ; canards, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2 à 2.25 ; œufs, la douzaine, 3 à 3.50 ; beurre, le demi-kilo, 8.50 à 9 fr. ; vaches, 3 à 3.50 ; porcs, 4 à 4.15 ; porcs de lait, 1.25 à 1.50 fr.

CANTER, 9 mars.

Blé, 92-96 fr. les 100 kilos ; orge, 80-85 fr. ; avoine, 82-86 fr. Paille, 205-220